FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
DU 21 MARS 2026

Membres présents :	MM.	ESNAULT Jean-Claude	Président,
		TESSIER Francis	Trésorier Général, Vice-Président délégué
		ALBERT Michel	Vice-président de la Vendée
		DANIEL Alain	Vice-président, Président de la Loire-Atlantique
		PONIER Lilian	Vice-président, Président du Maine-et-Loire
	Mmes	BRUNET Claudie - LALOI Marie-Christine	
	MM.	BENION Quentin - BRETON Jean-Louis – CHAUVET Fabrice -FILBIEN Frank - FOURNY Bernard - HALGAND Patrick - JOUBERT Anthony - OLLIER Jean-Michel - PINEAU Serge – RENOU Erwann – TROUILLARD Jean-François	
Membres excusés :	Mme	MARTIN Gislaine	
	MM.	DOUET Christian - GANÉ Éric - GRÉMY Daniel - JAQUET Johan – JUMEAU Sylvain – JOLIVET Joël - LAUNAY Gérard – LAMBERT Philippe - PAUMIER Jean-Luc - POINTEAU Bernard	
Assiste :	MM.	DUPLOYER Benoit	Manager Technique Territorial
		VERGEREAU Romain	Responsable des services

La séance est ouverte à 9 h 30.

I ACCUEIL DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Comité Directeur présents. Il excuse l'absence de Mme MARTIN et de MM. DOUET, GANÉ, GRÉMY, JAQUET, JUMEAU, JOLIVET, LAUNAY, LAMBERT, PAUMIER, POINTEAU qui l'ont informé de l'impossibilité qui était la leur de participer à la réunion du Comité Directeur.

II INFORMATIONS GÉNÉRALES

✓ Assemblée Générale du Comité Régional Olympique et Sportif

Le Président annonce que l'Assemblée Générale du Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire est prévue le samedi 28 mars prochain à Seiches-sur-le-Loir (49), précisant que le Comité Régional y sera représenté par M. TESSIER, secrétaire adjoint du CROS.

✓ Réunion des Présidents de Ligues et Comités Régionaux (DRAJES)

Le Président informe qu'une réunion des présidents de ligues et comités régionaux est prévue le mardi 31 mars prochain au CREPS des Pays de la Loire. Cet événement, organisé par la DRAJES en partenariat avec le CROS, vise à favoriser les échanges de bonnes pratiques et le développement des relations entre les structures régionales, réunion à laquelle participeront MM. TESSIER, VERGEREAU et lui-même.

✓ Conférence de presse Région Pays de la Loire Tour

Le Président indique avoir participé à la conférence de presse du Région Pays de la Loire Tour le 6 mars dernier, en présence notamment de MM. TESSIER et VERGEREAU et d'autres organisateurs conviés.

Il présente le Région Pays de la Loire Tour, lequel se déroulera du 7 au 10 avril, avec quatre étapes à travers la région, en détaillant les parcours. Il rappelle que des animations seront organisées dans le cadre de cet événement, notamment des interventions dans les lycées au cours des mois de février et mars.
Il précise que 11 interventions sont programmées, sous la coordination de Mme Amélie LIBEAU, dont une au siège de la Région Pays de la Loire.
Il informe que la sortie prévue pour les féminines U15 et U17 a été annulée en raison de contraintes de calendrier scolaire et d'un manque de participantes.
A noter que des randonnées seront organisées par la Fédération Française de Cyclotourisme.

III PROPOSITION D'INTÉGRER UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU

Le Président propose l'intégration de M. OLLIER au Bureau, en sa qualité de nouveau président du Comité Départemental de la Sarthe. Il rappelle qu'il est d'usage que les présidents de Comités Départementaux aient la fonction de Vice-Président du Comité Régional.
Il soumet cette proposition au vote du Comité Directeur. En l'absence d'opposition ou d'abstention, il valide l'intégration de M. OLLIER au Bureau. Il félicite M. OLLIER pour cette nouvelle responsabilité.

Le Président donne ensuite la parole à M. DUPLOYER pour une intervention, en précisant que celui-ci devra quitter la séance à 11 h 00.

IV INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL

M. DUPLOYER présente le contexte de son départ, lié à une opportunité professionnelle en tant que Manager de l'équipe de France de BMX, poste pour lequel il s'était déjà positionné par le passé.
Il indique qu'il s'agit d'une évolution professionnelle importante qu'il a souhaité saisir, tout en soulignant son attachement au Comité Régional où il a exercé durant trois ans et demi.
Il précise qu'il ne reviendra pas sur son bilan, déjà présenté en Bureau, mais souhaite aborder les perspectives à venir pour le Comité Régional.

Tout d'abord, il se félicite de la tenue de cette réunion du Comité Directeur au CREPS, qu'il présente comme une structure moderne et adaptée, ouverte en 2021, accueillant des activités sportives, de formation et des stages.
Il détaille les équipements disponibles, notamment pour la performance (hypoxie, thermo-training) et souligne l'intérêt du site pour les clubs et structures.

Il ajoute que son poste de Manager Technique Territorial sera maintenu et ouvert au recrutement en septembre.
Le Président souligne qu'aucune candidature interne n'a été enregistrée à ce stade et que le poste sera bien maintenu.

M. TROUILLARD remercie M. DUPLOYER pour son engagement, notamment dans l'accompagnement de la SEF VTT.

M. DUPLOYER met en avant les points forts du Comité Régional, notamment en matière de formation.
Il suggère de renforcer l'organisation des formations, en développant la formation d'Animateur Fédéral au niveau départemental et celle d'Éducateur Fédéral au niveau régional.
Il encourage fortement la professionnalisation dans les 5 départements avec des postes de conseillers techniques départementaux, en prenant exemple de l'organisation du Comité Régional de Bretagne.
Il se réjouit de la qualité de la formation continue, déjà initiée par son prédécesseur M. COSSARD. Ils convient de la préserver, tout en appelant à une meilleure coordination des calendriers avec les commissions sportives.
Il met en avant également la dynamique de Développement, notamment via le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » et salue le travail de Mme LIBEAU.

Il réaffirme sa position sur le recours à des éducateurs professionnels pour encadrer stages et compétitions, ce qu'il considère comme un gage de qualité, invitant le Comité Régional à poursuivre dans cette voie.

De plus, il propose aussi que les Commissions sportives mettent en place une participation financière des familles aux actions sportives.

Il insiste sur l'importance du projet associatif car il permet de définir la vision du Comité Régional pour l'olympiade en cours.

Il identifie la recherche de partenariats privés comme un levier majeur à renforcer.

Il présente aussi l'organisation du Championnat de France de l'Avenir à Chantonnay (85), avec une coordination assurée par M. Stéphane GUAY en raison de son départ du Comité Régional.

Pour conclure il remercie les membres du Comité Directeur pour leur collaboration et souligne que son successeur pourra apporter de nouvelles compétences complémentaires et un regard extérieur.

M. TROUILLARD interroge sur la présence de cadres techniques dans toutes les autres régions.

M. DUPLOYER apporte des précisions sur les situations régionales, indiquant que la majorité des régions dispose d'un cadre technique, avec quelques exceptions.

Le Président remercie M. DUPLOYER pour son implication durant ces 3 dernières années et il lui souhaite le meilleur pour la suite.

V PROJET ASSOCIATIF 2025/2028

Le Président ouvre la séquence consacrée au projet associatif 2025/2028. Il indique que celui-ci a bien avancée dernièrement. Il précise que l'ensemble des commissions a désormais transmis une contribution en dehors du VTT Trial et de la Route Hommes. Le support de présentation est disponible via le lien suivant : Présentation - Pays de la Loire.

Chaque président de commission est invité à présenter les grandes lignes de son projet, éventuellement accompagné d'un membre de la commission.

M. JOUBERT, Président de la Commission Régionale de BMX, expose les orientations de la discipline BMX.

Il indique que l'accompagnement des clubs constitue un axe central, notamment avec l'exemple du club de Machecoul, désormais doté d'un très bel équipement. Cette infrastructure permet d'accueillir des compétitions nationales et internationales.

Il souligne également :

- le développement et la modernisation des pistes, devenant rapidement obsolètes,
- l'accompagnement des clubs dans leurs projets d'équipements,
- les échanges en cours avec Angers pour la création d'une piste de BMX.

Sur le plan sportif, il met en avant :

- l'organisation régulière de compétitions,
- la volonté d'augmenter le nombre de pilotes performants aux niveaux national et international.

Concernant la formation, il insiste sur :

- le maintien de l'Équipe Technique Régionale (ETR),
- la structuration des stages (distinction entre niveaux départemental et régional),
- la formation d'éducateurs fédéraux
- la nécessité de différencier les rôles d'éducateur et d'entraîneur,
- la création de la formation professionnelle DEJEPS BMX.

Il évoque également :

- la formation continue des arbitres (avec des effectifs satisfaisants),
- la nécessité de renforcer le niveau national en Arbitrage,
- l'innovation technologique (photo-finish, informatisation),

Enfin, il mentionne :

- le développement d'événements spécifiques (Championnat Régional de Pumptrack),
- la mise en place d'actions de communication et de valorisation,
- l'organisation prochaine de stages avec un médaillé olympique.

M. DUPLOYER propose la mise en place d'un suivi visuel du projet associatif sur le site internet du Comité, avec un code couleur :

- vert : action réalisée,
- orange : action en cours,
- rouge : action non engagée.

Mme LALOI poursuit la présentation avec la discipline du Cyclo-Cross.

Elle indique que l'objectif principal est la création d'un parc de cyclo-cross permanent dans chaque département.

M. TROUILLARD complète en mettant en avant la volonté de renouveler les équipes d'encadrement, l'innovation dans les stages et les sélections, l'ouverture vers des compétitions internationales,

En l'absence des Co-Présidents de la Commission Régionale Route, M. TESSIER présente les éléments concernant cette discipline.

Sur la partie féminine, il indique une continuité des actions existantes, maintien du Challenge Féminin U15, organisation de stages et regroupements, préparation aux Championnats de France de l'Avenir.

M. RENOU présente le projet de la discipline Piste.

Il s'appuie sur le travail initial réalisé par M. POINTEAU qu'il a enrichi autour de trois axes principaux :

1. Valorisation de la discipline
   - réalisation d'un support vidéo avec un athlète de Haut-Niveau Piste (exemple court-métrage avec Bryan COQUARD),
   - promotion des bénéfices de la piste pour la route.
2. Modernisation des formats
   - organisation de réunions sur une demi-journée,
   - création de nouvelles épreuves (formats innovants),
   - organisation d'épreuves piste dès la catégorie U13.
3. Performance sportive
   - augmentation du nombre de stages,
   - structuration de la préparation sportive,
   - développement de rencontres interrégionales (Bretagne par exemple),
   - formation des éducateurs à la pratique piste.

En l'absence de M. LAUNAY, M. TROUILLARD présente les grandes orientations du projet VTT, structurés autour de cinq piliers :

1. Développement des infrastructures
   - Création et structuration de sites techniques,
   - Accompagnement des clubs dans leurs projets,
   - Candidature à l'organisation d'une Coupe de France envisagée en 2028,
   - Réflexion sur l'organisation d'un Trophée de France des Jeunes Vététistes à horizon 2027.
2. Performance sportive
   - Renforcement de l'accompagnement des structures VTT,
   - Développement des sélections régionales (XCO, enduro),
   - Engagement de deux équipes en relais XCO au Championnat de France,
   - Organisation de stages et rencontre avec les cadres fédéraux.
3. Arbitrage et encadrement
   - Formation et structuration du corps arbitral,
   - Objectif de deux arbitres minimum par club disposant d'une section VTT,
   - Promotion des labels clubs VTT.
4. Matériel
   - Renouvellement du matériel, notamment en descente (DH),

- Acquisition d'outils d'entraînement (capteurs de puissance, GPS),.
- Planification des investissements sur 2027-2028.

5. Visibilité et communication
   - Valorisation des contenus pédagogiques existants,
   - Développement de la communication digitale (réseaux sociaux, vidéos),
   - Organisation d'une soirée des champions VTT.

Il souligne que la mise en œuvre complète de ce projet nécessitera probablement un horizon de cinq ans plutôt que trois.

M. DUPLOYER félicite l'ensemble des commissions pour le travail réalisé. Il souligne que ce projet permet de définir une vision stratégique, de renforcer la crédibilité du Comité Régional et de disposer d'un support de communication auprès des institutions et partenaires privés.

M. TESSIER poursuit avec la présentation du pilier 4 lié à la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

Il présente les 4 objectifs sur cette thématique.

1. Actions environnementales
   - Encouragement à la réduction des déchets lors des événements et compétitions,
   - Promotion de l'éco-mobilité pour les déplacements des participants et bénévoles,
   - Valorisation des clubs qui s'impliquent dans des démarches durables ou sociales, pour créer des exemples inspirants (exemple le club du VS Couëronnais qui a ramassé 25 kg de déchets sur son circuit).
2. Sensibilisation et partage entre les clubs
   - Organisation de sessions d'information et d'ateliers pour les dirigeants sur la responsabilité sociétale,
   - Diffusion de guides et de ressources pratiques pour intégrer la RSO dans le fonctionnement quotidien des clubs.
3. Actions sur la parité
   - Mise en valeur du travail des femmes dans les clubs,
   - Organiser des conférences pour rencontrer des femmes engagées.
4. Prévention des violences dans le sport
   - Programmer des interventions de professionnels sur les formations fédérales et dans les stages de détection.

M. VERGEREAU propose de faire remonter les bonnes pratiques sur ce pilier 4 au Comité Régional et d'encourager un partage entre clubs.

VI GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE

Le Président explique que lors de la dernière Assemblée Générale, seulement environ 50 % des clubs se sont déplacés. Il informe que le Bureau a proposé de mettre en place un groupe de travail afin d'améliorer l'intérêt de l'Assemblée Générale Régionale auprès des clubs. Aussi M. VERGEREAU va se charger de commenter les propositions du groupe de travail.

M. VERGEREAU informe que la réunion du groupe de travail a eu lieu le 24 février dernier. Il précise que celui-ci était composé de six salariés ainsi que de deux élus, MM. LAMBERT et DANIEL. Il ajoute que M. Amaury THIBAUD, animateur habitué à ce type d'événements, a également été sollicité pour apporter son expertise.

Il commente dans un premier temps, le sondage qui a été transmis aux clubs afin de recueillir anonymement leur avis sur l'Assemblé Générale Régionale dans son format actuel, puis énonce les conclusions du groupe de travail, en présentant ce qui motive aujourd'hui les clubs à participer à l'Assemblée Générale Régionale dans son format actuel, les freins identifiés à leur participation ainsi que les pistes d'évolutions permettant de faire de l'Assemblée Générale Régionale un moment fédérateur.

Le groupe de travail propose un nouveau format sur une journée, incluant deux ateliers le matin, un cocktail déjeunatoire et une Assemblée Générale débutant à 14 h 00 et se terminant à 17 h 00. Un vote électronique via « Balotilo » serait mis en place en prenant exemple sur la Fédération. La centralisation du lieu de l'Assemblée Générale est préconisée sur Nantes, Angers ou Cholet afin de limiter les déplacements des clubs. Les échanges soulignent aussi la nécessité de réduire les discours, de mieux valoriser les bénévoles et les clubs.

M. TROUILLARD propose aussi d'inviter une personnalité du cyclisme pour donner envie aux clubs de se déplacer.

Il ajoute que, pour ce type d'événement à dimension régionale, réunissant des clubs issus de l'ensemble du territoire, il pourrait être envisagé de démarcher des partenaires.

M. CHAUVET suggère également que les ateliers du matin soient participatifs et que les délégués des clubs puissent circuler de table en table afin d'amender les questions travaillées par chaque groupe.

Les propositions du groupe de travail sur l'Assemblée Générale Régionale sont validées par les membres du Comité Directeur.

La prochaine Assemblée Générale Régionale est décalée au samedi 19 décembre 2026 afin d'éviter une concurrence avec une manche de Coupe de France de Cyclo-Cross. Il est décidé de maintenir sa tenue en Loire-Atlantique.

M. DANIEL se chargera de trouver un candidat dans son département dès réception du cahier des charges par le Comité Régional.

Une étude tarifaire sera également demandée au CREPS.

Le Président indique également qu'après échange avec M. LAMBERT, le Président propose de ne faire apparaître que les podiums dans le rapport moral transmis aux clubs.

Le Président obtient l'aval des membres du Comité Directeur pour que le Bureau puisse valider le lieu et le club organisateur de cette Assemblée Générale Régionale.

VII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 13 DÉCEMBRE 2025 (MATIN)

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VIII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE DU 13 DÉCEMBRE 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

IX APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION BMX DU 21 JANVIER 2026

Le Président propose d'aborder le point suivant avec le rapport de la Commission Régionale du BMX, en donnant la parole à M. JOUBERT.

M. JOUBERT indique qu'il n'y a pas de point nécessitant une validation particulière.

Il souligne une bonne dynamique de participation avec 590 inscrits à Carquefou lors de la première épreuve et environ 510 participants pour la suivante.

Il s'interroge aussi sur la hausse du coût de l'assurance pour les organisateurs de BMX passant de 95 € à 120 €.

M. TESSIER relativise l'impact en rapportant le coût de l'assurance au nombre de participants.

M. JOUBERT ajoute qu'il ne faut pas raisonner uniquement de cette manière, il alerte sur les différences de tarification d'assurance entre la Route et d'autres disciplines.

M. TESSIER rappelle que l'assurance sera en 2027 gérée au niveau fédéral.

M. JOUBERT annonce une réflexion sur une augmentation du droit d'engagement BMX, passant de 12 € à 15 € à l'horizon 2027.

Il présente la mise en place de stages régionaux désormais payants, sans retour négatif des participants, permettant de financer de nouveaux équipements.

Il évoque un projet innovant de course en contre-la-montre (time trial), rendu possible grâce à un système de chronométrage.

Il aborde aussi l'organisation d'une épreuve du Championnat Régional de Pumptrack à la demande de la F.F.C., en précisant les incertitudes financières liées à une première organisation.

Il poursuit en présentant les stages avec des athlètes de haut niveau, notamment la venue de M. Sylvain ANDRÉ, vice-champion olympique, en précisant que ces actions s'autofinancent.

Le Président remercie M. JOUBERT pour sa présentation.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

X APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 28 JANVIER 2026

M. FILBIEN revient sur ce procès-verbal, notamment sur le projet de création d'un groupe de travail chargé de rédiger les nouveaux statuts du Comité Régional des Pays de la Loire, en vue de l'application de la parité H/F dès 2028. Il indique vouloir se porter candidat, tout comme M. TESSIER.

Le Président explique que la Fédération travaille actuellement à une harmonisation des statuts des comités régionaux, les versions existantes étant aujourd'hui très disparates selon les régions.
Il indique qu'une proposition de trame devrait être transmise d'ici juin, avec une possibilité de l'adapter au niveau régional. Il propose de constituer un groupe de travail, avec un démarrage des travaux à partir de septembre.

M. FILBIEN s'interroge également sur l'application de la parité au niveau du Bureau exécutif.
Le Président indique que cette question reste à confirmer mais précise que la parité est déjà appliquée au niveau fédéral. Il conclut que ce point devra être approfondi.

Après échanges, il est décidé que M. VERGEREAU puisse transmettre un sondage auprès des membres du Comité Directeur afin que les membres du groupe soient identifiés.

M. BENION indique que les statistiques des pages 5 et 6 montrent une tendance à la baisse du nombre d'épreuves, précisant que dans le détail des disciplines, les catégories U15, U17 et les féminines ne sont pas affichées.
M. VERGEREAU explique que pour la Commission Route, un travail de détail a été effectué, montrant une perte de 8 épreuves en U17 et 5 en U15, contre une augmentation de 2 chez les femmes.

M.BENION ajoute que la perte d'épreuves se situe chez les U15 et U17 lesquels représentent pourtant l'avenir du cyclisme alors que les nouvelles épreuves « Access » sont encouragées par une gratuité pendant 2 ans.
Le Président précise que la tarification régionale prévoit déjà une réduction de 50 % des droits d'organisation pour toutes les disciplines n'ayant pas eu lieu depuis 5 ans afin d'encourager la relance.

M. TESSIER explique que la diminution du nombre d'épreuves est aussi liée à un manque de compétiteurs sur certaines organisations. Il indique que pour comprendre la baisse du nombre de participants, il serait intéressant d'analyser les motifs d'annulation d'épreuves en cours de saison sur les trois dernières années.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XI APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION PISTE DU 29 JANVIER 2026

M. RENOU indique que la réunion de la commission Piste a eu lieu le 29 janvier dernier et qu'une prochaine réunion est prévue le samedi 28 mars, lors de la première manche de la Coupe des Pays de la Loire Louis HUBY.

Il explique devoir travailler sur la rédaction de critères de sélection écrits ces derniers sont indispensables pour justifier le choix des coureurs sélectionnés, notamment pour les Championnats de France de l'Avenir dont le lieu et la date restent à ce jour non connus.

Il indique que pour valoriser l'investissement des clubs et comités un nouveau classement par points basé sur les effectifs présents est mis en place sur la Coupe des Pays de la Loire Louis Huby.

Il explique que la récompense ne sera finalement pas financière mais prendra la forme de trophées remis en jeu chaque année lors de la finale. Il commente les modalités de prise en compte des points.

Article 4.3 : Classement par club ou par Comité départemental

Un classement et une récompense seront dédiés aux clubs et/ou aux comités départementaux qui présenteront un effectif décrit ci-dessous :

5pts : 1 U15 ou 1 Femme (U15/U17) + 1 U17 ou 1 Femme S* + U19/Séniors + **1 pt** supplémentaire par tranche de 2 coureurs

3pts : 1 U15 ou 1 Femme (U15/U17) + 1 U17 ou 1 Femme S **ou** 1 U15 ou 1 femme (U15/U17) + 1 U19-Séniors **ou** 1 U17 ou 1 Femme S+ U19-Séniors

	1	2	3
Club / Comité Départemental	5pts	3pts	1pt

1pt : Club ou Comité départemental qui présentera 3 coureurs.

1 Femme S* **: 1 Femme U19 ou Séniors**

Attention : Pour accepter un comité départemental, il faut que le coureur soit engagé sous l'égide de son comité.

Après échanges entre les membres du Comité Directeur, ce point du Règlement de la Coupe Régionale Piste Louis HUBY est validé à l'unanimité.

M. RENOU précise que les deux championnats régionaux ont été positionnés avant l'été pour garantir des compétitions en cas de Championnat de France avancé au mois d'août.

MM. FOURNY et FILBIEN ont rappelé aux membres du Comité Directeur lors de cette session, l'histoire du legs de M. HUBY. Le Comité Régional possède ses locaux grâce au legs financier d'un mécène décédé dans les années 60, passionné de vélo et sans famille. Ils indiquent que ce don comprenait une maison bourgeoise et un appartement, dont la vente a permis de financer l'achat des locaux situés rue Deurbroucq à Nantes.

Ils précisent que ce legs est assorti de trois conditions : une messe mensuelle, la création d'une épreuve cycliste (la Coupe des Pays de la Loire Piste), et le fleurissement annuel de la tombe du donateur avec des violettes artificielles.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

XII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION JEUNESSE DU 7 FÉVRIER 2026

M. HALGAND explique que la saisie des résultats sur les sites internet des comités régionaux et de la F.F.C. impose désormais la désignation d'un Président de Jury pour les écoles de vélo.

Il souligne que certains départements ne le faisaient pas jusqu'alors. La Commission Régionale Jeunesse sollicite une vacation d'arbitre pour ce travail.

M. HALGAND propose d'instaurer une vacation uniquement pour le Président de Jury, financée par les engagements des écoles de vélo.

M. VERGEREAU comprend que l'idée est de rendre l'engagement aux épreuves d'écoles de vélo obligatoire (actuellement optionnel entre 0 et 3 €) pour couvrir ces frais.

M. JOUBERT souligne l'incohérence actuelle, des parents investissent dans des vélos très coûteux (plusieurs milliers d'euros) mais rechignent parfois sur 3 € d'engagement, alors que le BMX et le VTT font déjà payer les jeunes catégories.

M. VERGEREAU propose d'harmoniser le tarif de vacation des arbitres école de vélo sur les 5 départements.

M. HALGAND suggère un montant de 20 € par vacation.

Les membres du Comité Directeur valident à la majorité la mise en place d'une vacation Arbitre 20 € (à charge de l'organisateur) pour le Président de Jury en école de vélo Route/Piste-Cyclo-Cross et d'un tarif d'engagement fixe de 3 € à partir de 2027.

Mme BRUNET soulève le cas de l'épreuve du Championnat Régional de Thorigny (U15-U17-U19) qui se déroule la veille du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes. Elle s'inquiète d'une règle interdisant aux enfants de courir la veille. M. HALGAND précise que la réglementation 2026 n'est pas encore diffusée, ni totalement définie, et qu'elle doit être écrite en concertation avec tous les départements.

Il est suggéré d'ajuster le texte pour inclure la mention « sauf dérogation » afin de permettre une certaine souplesse en cas de situation spécifique.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XIII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION ROUTE DU 26 FÉVRIER 2026

En l'absence de Mme MARTIN et de M. JAQUET, M. TESSIER, ayant assisté à la réunion, se charge de présenter les points importants abordés. Il explique que le comparatif des épreuves entre 2025 et 2026, semble stable, toutefois il alerte sur des annulations en cours d'année.

Il note également une évolution du calendrier des jeunes : la « haute saison » se concentre désormais de fin février à début juillet (fin de la scolarité et Championnats de France).

Il informe aussi du report d'une manche de l'Inter région U15/U17F et U17G en Bretagne, initialement prévue en avril, au week-end des 27-28 juin. Ce report crée un conflit avec l'épreuve du Challenge Féminin à Goron (Mayenne).

Le Président explique avoir échangé avec M. VAULÉON, ce dernier propose, pour permettre aux coureuses de participer aux deux événements, d'organiser la manche de Coupe de France le samedi (en circuit) pour qu'elles puissent se rendre à Gorron (53) le dimanche.

Il confirme que l'organisateur est identifié et qu'une course en circuit le samedi permettrait aux filles de rentrer suffisamment tôt pour repartir le lendemain.

M. PINEAU s'inquiète de la fatigue et des frais de déplacement (carburant) pour les familles devant effectuer le trajet entre le Finistère et la Mayenne en une nuit.

M.ALBERT rappelle que la Coupe de France est une sélection départementale et que la logistique incombe donc aux départements.

Le Président précise qu'il interviendra auprès des régions Normandie et Centre-Val de Loire pour les inciter à venir à Gorron le dimanche après l'épreuve bretonne du samedi.

Après échanges entre les membres du Comité Directeur, il est décidé de communiquer auprès de la Bretagne avec la mise en place d'une « course en circuit » le samedi pour la manche de l'Interrégion afin de préserver l'épreuve de Gorron le lendemain.

M. TESSIER dresse la liste des lieux retenus pour les Championnats Régionaux Route 2026.

Il signale qu'aucun organisateur n'est encore positionné pour le Championnat de Contre-La-Montre Individuel.

Il annonce les responsables d'équipes désignés pour les Championnats de France de l'Avenir à Chantonnay (85) :

- U17 : Laurent SEYEUX.
- U19 : Damien POMMEREAU
- Femmes (toutes catégories) : Fabien AOUSTIN.

M. TESSIER et le Président informent du recrutement de M. Stéphane GUAY pour assurer la coordination, suite au départ de M. DUPLOYER.

M. TESSIER regrette que la Commission Route ne soit pas assez réactive sur les montées de catégories et cite l'exemple d'un coureur Open 2 ayant gagné en Open 1 lequel aurait dû être immédiatement promu.

M. VERGEREAU rappelle que la réglementation prévoit la montée pour « supériorité manifeste » basée sur plusieurs critères (victoire à l'échelon supérieur, etc.), mais que cela reste à la main de la Commission Route.

M. RENOU demande si les arbitres peuvent signaler ces cas directement.

Le Président confirme qu'il est indispensable que les arbitres mentionnent ces supériorités manifestes dans les états de résultats pour permettre une montée rapide des coureurs.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XIV APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU CYCLISME POUR TOUS DU 28 FÉVRIER 2026

En l'absence de M. JUMEAU, le Président commente quelques points du procès-verbal de la réunion de la Commission Régionale du Cyclisme Pour Tous.

Il apporte une précision sur les Championnats Départementaux Access, qui sont désormais tous fixés. Celui de la Sarthe se déroulera le dimanche 26 avril à Beaufay (information transmise par M. OLLIER).

Il confirme également que le Championnat Régional se tiendra à Gorron (53).

Enfin il rappelle une modification importante concernant le Challenge Access, validée en fin d'année dernière lors d'un Comité Directeur : les trois premiers de chaque catégorie ne font plus l'objet d'une montée obligatoire la saison suivante, d'autre part, le barème de points évolue : ce ne sont plus les 20 premiers de l'épreuve qui marquent mais les 20 premiers coureurs licenciés en Pays de la Loire.

Pour le classement du Challenge, le suivi est assuré manuellement par M. JUMEAU via un fichier Excel. L'ancien site des Access n'est plus compatible avec les extractions de la base de données nationale de la F.F.C.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

XV APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CYCLO-CROSS DU 11 MARS 2026

Mme LALOI exprime le souhait de la Commission de prolonger la saison en janvier pour éviter une coupure brutale après les Championnats Régionaux. Elle propose une réduction de 50 % des droits d'organisation pour toutes les épreuves se tenant en janvier afin d'encourager des clubs à organiser.

Le Président rappelle que notre tarification régionale prévoit cette réduction de 50 % uniquement pour les nouvelles organisations ou celles n'ayant pas eu lieu depuis plus de 5 ans.

M. TESSIER refuse d'étendre cette remise au-delà de la première année, estimant que si une épreuve fonctionne, elle doit s'équilibrer d'elle-même.

M. BENION souligne la difficulté pour les organisateurs de mobiliser bénévoles et partenaires pour des pelotons parfois réduits (environ 50 coureurs) une fois les championnats passés.

La Commission note toutefois que rendre la finale de la Coupe Régionale obligatoire pour le classement final permet de maintenir une participation correcte.

Les dates des épreuves officielles de Cyclo-Cross sont validées (avec une préconisation forte pour le samedi) :

- 26 septembre (53) : 1ère manche - Lieu à confirmer,
- 17 octobre (72) : 2ème manche - Lieu à confirmer,
- 8 novembre : Championnats Départementaux
- 14 novembre (49) : 3ème manche Lieu à confirmer,
- 5 & 6 décembre : Championnat Régional à Bonnetable (72).
- 16 & 17 janvier : Finale régionale (Lieu à confirmer, possiblement en Vendée).

M. TROUILLARD annonce une évolution au niveau des stages : :

- Suppression des stages sur les sites des Championnats de France (jugés trop coûteux et peu efficaces car le circuit n'est pas tracé),
- Mise en place de stages régionaux moins onéreux,
- Accompagnement spécifique des U19 sur une ou deux compétitions U.C.I. pour aller chercher des points afin d'être bien positionnés sur la grille de départ de la Coupe de France.

La sélection sera encadrée par Arnold JEANNESSON, Tristan VERRIER, Jimmy ENGOULVENT et Elodie TOUFFET qui auront pour mission d'être sur le vélo avec les jeunes lors des stages.

M. TROUILLARD revient sur les Championnats Régionaux. Afin de pallier la baisse d'effectifs, les épreuves seront désormais ouvertes aux non-sélectionnés tout en maintenant un quota habituel de sélectionnés par Département.

M. CHAUVET se réjouit de cette nouvelle mesure. En tant qu'organisateur du dernier Championnat Régional de Cyclo-Cross, il précise avoir dû refuser une trentaine de coureurs non sélectionnés qui souhaitaient participer, ce qui a entraîné un manque à gagner d'environ 600 €.

M. TROUILLARD indique aussi qu'une participation financière de 30 à 50 € sera demandée aux coureurs pour les frais de stages et de déplacements.

M. FILBIEN regrette que le sujet de l'interdiction des VTT dans les épreuves de Cyclo-Cross soit remis à nouveau sur la table, estimant qu'il faut se fier à la réglementation fédérale. Il relève par des exemples de coureurs VTT qui ont permis d'alimenter le vivier de coureurs et qui ont fini par investir dans un vélo de cyclo-cross ou par performer sur route.

Les décisions suivantes sont validées par les membres du Comité Directeur :

1. Approbation de l'ouverture des championnats régionaux aux non-sélectionnés,
2. Instauration d'une participation financière pour les stages et sélection,
3. Protection de la Coupe Régionale de Cyclo-Cross.

XVI APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION VÉLO TOUT TERRAIN DU 7 JANVIER 2026

Le Président informe que les documents relatifs à la Commission Régionale VTT ont été envoyés avec retard. Il précise que M. LAUNAY a tenu sa réunion le 7 janvier mais n'a transmis le compte-rendu que la veille du Comité Directeur, suite à un souci informatique.

M. TROUILLARD explique que les inscriptions en Coupe de France U15 ne se font plus de manière automatique. Désormais, un test de sélection avec un niveau à valider doit être proposé par le club et validé par la Commission avant toute inscription définitive.

Il informe de la validation du programme des stages, une partie classique pour les différentes catégories, un stage spécifique de préparation pour le TFJV, ainsi que deux stages (un pour les filles, un pour les garçons) pour les catégories U13, U15, U17.

A noter que deux nouveautés majeures du règlement du TFJV, notamment l'intégration du XCC (Short Track). Ce format court (10 à 20 minutes) est désormais obligatoire sur toutes les compétitions internationales et il est donc décliné au niveau régional.

Le nouvel entraîneur de la SEF VTT est désormais M. Louis BRENON (originaire de Vendée).

Mme Noémie GARNIER ayant quitté son poste fin janvier pour se consacrer à 100 % sur sa carrière sportive.

M. TROUILLARD explique que la structure vise un effectif de 10 pilotes maximum et informe, qu'à ce jour, 16 candidatures ont été reçues, la journée de sélection est fixée à la fin du mois d'avril. Il précise que les relations avec le lycée partenaire sont excellentes et que la structure entre dans sa troisième année de fonctionnement.

Il informe que, la SEF étant désormais labellisée, les inscriptions et le suivi des pilotes doivent obligatoirement transiter par l'organisation de la F.F.C. via le portail PSQS.

Il soulève ensuite une interrogation concernant l'accueil des pilotes hors région Pays de la Loire, expliquant qu'il a accepté des pilotes externes par manque d'effectif l'année passée mais qu'une discussion est nécessaire avec le Bureau.

M TESSIER rappelle la règle fédérale : les pilotes externes peuvent rester dans leur club d'origine la première année d'intégration au pôle mais doivent obligatoirement muter dans un club des Pays de la Loire dès la deuxième année.

XVII POINT SUR LES LICENCES

Le Président commente les statistiques de licences arrêtées au 15 mars 2026 (cf. annexe).

Il informe que la région est en légère progression après deux ou trois années de baisse consécutive. Il précise qu'à date équivalente par rapport à l'année dernière, les Pays de la Loire comptent 192 licenciés supplémentaires.

Il souligne que la région se distingue au niveau national, là où beaucoup d'autres régions affichent des résultats en baisse, à l'exception de l'Occitanie et de la Normandie.

Il affirme que l'objectif est de franchir à nouveau la barre symbolique des 9 000 licenciés, tout en rappelant qu'avant la période Covid, l'effectif frôlait les 10 000 licenciés.

M.VERGEREAU apporte une précision, notant que si le document global est arrêté au 15 mars, les statistiques détaillées par département s'arrêtent, elles, à la fin du mois de février.

Le Président détaille la situation par département :

- Progression : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée
- Baisse : Mayenne (légère) et Sarthe (plus marquée)

Il analyse la répartition par catégories d'âge et précise que les licences Jeunesse sont en progression, notamment chez les U11 et les U13, ce qui est encourageant pour les années à venir.

XVIII POINT SUR LA TRÉSORERIE

M.TESSIER informe que le Comité Régional a procédé à un changement de logiciel de comptabilité ainsi qu'à une évolution des méthodes de comptabilisation des produits et des charges.

Il précise que la situation arrêtée à fin décembre 2025 affiche un résultat provisoire de 287 000 €. Il souligne toutefois que ces chiffres sont difficilement interprétables en l'état car de nombreuses charges ne sont pas encore intégrées.

Il informe d'une légère baisse du nombre de clubs affiliés.

Il confirme la progression des produits liés aux licences, corrélée à la hausse du nombre de licenciés annoncée précédemment.

Il détaille le poste des mutations, qui est en forte progression par rapport au budget prévisionnel :

- Mutations inter-régionales (Pays de la Loire) : plus de 35 000 € réalisés (contre 34 000 € prévus).
- Mutations hors région : 5 140 € réalisés (contre 4 300 € prévus).

Il explique que le logiciel de comptabilité nécessite une année d'adaptation et note par exemple que les reversements aux comités départementaux (parts sur les affiliations et licences) ne sont pas encore enregistrés au fil de l'eau.

Il fait ensuite le point sur les Activités Sportives : sur un budget voté de 110 000 €, environ 15 000 € sont actuellement comptabilisés. Il s'étonne de l'absence d'écritures concernant le cyclo-cross et les Championnats de France de l'Avenir à Loudéac.

M. VERGEREAU répond que l'arrêt des comptes présenté est au 31 décembre dernier, alors que le Championnat de France de Cyclo-Cross s'est tenu en janvier.

Il rassure sur le fait que les dépenses restent dans l'enveloppe prévue (environ 11 500 €) et reconnaît un retard dans l'imputation comptable des factures reçues dû au changement de logiciel comptable.

XIX RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE 2026

Le Président sollicite les représentants de la région et des départements ayant assisté aux ateliers lors de Assemblée Fédérale de Pau afin d'en faire un compte-rendu.

M. FILBIEN commente son rapport. Il explique avoir assisté à l'atelier sur la réforme des activités. Il indique que la Fédération veut attirer plus de monde. Sur 18 millions de Français qui font du vélo, seuls 110 000 ont une licence.

Il informe que le matériel coûte trop cher pour les familles. Pour limiter cette « course à l'armement » chez les jeunes, la Fédération réfléchit à obliger un poids minimum pour les vélos (pour éviter les vélos ultra-légers hors de prix), limiter le type de roues autorisées et interdire les pédales automatiques jusqu'aux U13.

Il annonce ensuite une nouveauté pour les non-licenciés (sur le modèle de l'Athlétisme) :

Création d'un « PPS », Parcours Prévention Santé, (environ 5 € ou 10 €) valable toute l'année.

Plus besoin de certificat médical pour les randonnées et cyclosportives, un simple questionnaire de santé sur internet suffira.

Ce système sera testé dans une région en 2027 avant d'être utilisé partout en 2028.

Il explique aussi le problème des jeunes qui veulent faire deux disciplines (ex : BMX et Route) dans deux clubs différents. Pour l'instant, la double licence est trop compliquée, donc on conseille plutôt aux clubs de s'entendre entre eux pour accueillir les jeunes des autres clubs aux entraînements.

M. PONIER explique avoir assisté aux Assises des départements et que la Fédération cherche à mieux aider les bénévoles. L'idée est que leur travail dans les clubs soit reconnu comme une vraie expérience, un peu comme pour les élus dans les mairies.

Il donne des pistes pour développer le cyclisme féminin : Utiliser le réseau des ambassadrices pour motiver les jeunes filles à faire du vélo. Créer des entraînements 100 % filles dans les clubs (notamment en BMX) pour qu'elles ne se retrouvent pas toutes seules au milieu de 20 garçons.

Il fait le point sur les courses entre départements (Coupe de France U15-U17) :

Dans notre région, on a assez de coureurs pour faire des équipes, mais ce n'est pas le cas partout en France.

Il informe que, selon lui, il y a peu d'évolution à attendre, si ce n'est le retour de l'épreuve de Cyclo-Cross.

Il explique son doute concernant le Contre-La-Montre (CLM) par équipe et indique qu'il vaudrait mieux garder le CLM individuel, car c'est une compétence que les jeunes devront maîtriser plus tard pour le haut niveau, ajoutant qu'une organisation sur une seule journée (course en ligne + CLM) permettrait de simplifier la tâche des organisateurs.

Il informe que des aides financières (ANS) existent pour les disciplines nouvelles comme le Gravel, le Pumptrack ou le BMX Freestyle.

M. VERGEREAU annonce qu'une note de cadrage vient de sortir et qu'une réunion en visio est prévue la semaine prochaine pour expliquer aux clubs comment initier un dossier.

Les membres du Comité Directeur valident la désignation d'Éric GANÉ comme référent Pays de la Loire sur la question de la prévention des violences dans le sport.

XX QUESTIONS DIVERSES

Intervention du Président

Le Président souhaite savoir ou en est la validation des comptes de l'exercice 2024/2025 qui n'a pu se faire lors de la dernière Assemblée Départementale de la Loire-Atlantique.

M. DANIEL informe que le Comité travaille avec une nouvelle trésorière. Il explique qu'ils utilisent un nouveau logiciel de comptabilité plus simple. Il indique que le bilan 2025 et le budget 2026 seront présentés aux clubs lors d'une réunion en visio début avril.

Intervention de Mme LALOI

Mme LALOI informe que toutes les signatures (coureurs et arbitres) peuvent désormais se faire de manière électronique sur le GERO. Il indique qu'un investissement de 30 € pour une tablette de signature suffit.

Elle explique le fonctionnement : on prépare le PC le matin, on fait signer les gens sur place, puis l'arbitre récupère tout sur une clé USB pour envoyer les résultats de chez lui sur son espace arbitre.

Intervention de M. HALGAND

M. HALGAND informe que pour le TFJC début juillet, il appartiendra au club d'amener son propre jeune arbitre et de prendre en charge ses frais. En conséquence le Comité Régional ne désigne plus les arbitres pour cette épreuve.

Intervention de M. RENOU

M. RENOU fait part de la confusion lors des courses « Access » à La Roche-Blanche (44). Il déplore une « cacophonie » due à des départs décalés sur un circuit court (5,9 km).

Il explique que cette situation est dangereuse pour la sécurité, indiquant que la circulation des véhicules devient impossible avec des coureurs présents partout sur le circuit.

M. RENOU préconise d'imposer aux clubs un circuit d'un minimum de 7 km pour les départs décalés afin de rendre la course « respirable ».

M. VERGEREAU informe que le règlement actuel fixe le minimum à 6 km mais il reconnait qu'il faudrait sans doute faire évoluer cette règle pour les départs décalés.

Intervention de M. ALBERT

M. ALBERT informe qu'en cas de recherche de partenariats privés au niveau du Comité Régional, il faudra veiller à ne pas solliciter les entreprises qui aident déjà les clubs ou les départements.

Il explique qu'il est contre-productif de « taper » sur les mêmes partenaires au risque de nuire aux structures locales.

Intervention de M. FILBIEN

M. FILBIEN a relevé d'une modification sur la réglementation fédérale (version février 2026).
Il explique que l'article 1.1.004 n'a pas évolué « Toute association FFC a la possibilité, si elle le souhaite, de solliciter une affiliation auprès d'une autre fédération » alors que l'article 1.1.006 « Les associations affiliées à la FFC organisent leurs compétitions sous l'égide de la FFC », en revanche la phrase suivante a été retirée.
« Toutefois, une association FFC également affiliée à une autre Fédération peut organiser des épreuves sous l'égide de celle-ci »
Il comprend donc qu'aucun club affilié à la FFC ne peut organiser d'épreuves sous l'égide d'autres fédérations affinitaires telles que l'UFOLEP ou la FSGT.

Le Président est surpris que cette modification importante n'ait pas été communiquée lors du Congrès Fédéral et il compte se renseigner auprès de la Fédération.

M. VERGEREAU informe que pour les demandes de subventions (ANS), les clubs doivent désormais signer une attestation sur l'honneur certifiant que tous leurs adhérents sont licenciés à la F.F.C.

Intervention de M. BRETON

M. BRETON informe que le Gravel en compétition peine à se développer avec seulement 4 épreuves en Pays de la Loire. Il indique que le Championnat Régional aura lieu le 30 mai prochain à Angers.

M. VERGEREAU explique qu'au niveau du Gravel, un organisateur peut lancer une épreuve sans club support affilié, en signant une convention directe avec la F.F.C. et en payant un forfait supplémentaire de 100 €.

Intervention de M. TROUILLARD

M. TROUILLARD informe qu'il y a eu dernièrement des conflits de calendrier, notamment en VTT, entre les épreuves F.F.C. et UFOLEP en Vendée.

M. ALBERT explique que c'est un problème politique complexe.

M. BRETON indique que, légalement, seule la distribution de prix supérieurs à 3 000 € nécessite l'accord de la fédération délégataire.

En l'absence de toute autre question de la part des personnes présentes, le Président clôt les débats.

La séance est levée à 16 h 30.

TABLE DES MATIÈRES

I	**ACCUEIL DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR**	**page 1**
II	**INFORMATIONS GÉNÉRALES**	**page 1**
III	**PROPOSITION D'INTÉGRER UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU**	**page 2**
IV	**INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL**	**page 2**
V	**PROJET ASSOCIATIF 2025/2028**	**page 3**
VI	**GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE**	page 5
VII	**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 13 DÉCEMBRE 2025 (MATIN)**	page6
VIII	**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE DU 13 DÉCEMBRE 2025**	page 6
IX	**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION BMX DU 21 JANVIER 2026**	page 6
X	**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 28 JANVIER 2026**	page 7
XI	**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION PISTE DU 29 JANVIER 2026**	page 8
XII	**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION JEUNESSE DU 7 FÉVRIER 2026**	page 8
XIII	**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION ROUTE DU 26 FÉVRIER 2026**	page 9
XIV	**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU CYCLISME POUR TOUS DU 28 FÉVRIER 2026**	page 10
XV	**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CYCLO-CROSS DU 11 MARS 2026**	page 10
XVI	**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION VÉ-LO TOUT TERRAIN DU 7 JANVIER 2026**	page 11
XVII	**POINT SUR LES LICENCES**	page 12
XVIII	**POINT SUR LA TRÉSORERIE**	page 12
XIX	**RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE 2026**	page 13
XX	**QUESTIONS DIVERSES**	page 15